



Commission des solidarités

46 - Actions sociales transversales

Pacte social local - Démarche générale et expérimentation

Rapport n° CG/2013/16

Service Chef de file :

Coordination des politiques sociales territoriales

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le département du Bas-Rhin est, tout comme l'ensemble des départements, confronté à des mutations sociales et économiques qui impactent ses habitants, associations, entreprises et collectivités, et qui nous portent à envisager de nouvelles manières d'agir dans le champ de l'action sociale et de la solidarité.

L'évolution du contexte économique et social nécessite de la part des collectivités publiques une meilleure maîtrise de leurs budgets, mais plus fondamentalement une refondation des politiques sociales, s'appuyant sur un travail plus partenarial et donc plus efficient, dans l'insertion des personnes fragiles, dans l'accompagnement à la parentalité, et pour faire face à l'enjeu du vieillissement de la population. Donner pleinement son sens à l'action sociale départementale nécessite de tracer nos priorités en s'appuyant sur :

- le développement social local
- les savoir-faire de nos équipes médico-sociales et de l'ensemble des forces vives du territoire
- un lien renforcé entre le social et l'économique
- la mobilisation de tous les talents en suscitant l'engagement et la solidarité

A partir de ces 4 fondamentaux le Conseil Général va initier une démarche de concertation avec ses partenaires dans une perspective d'engagement solidaire : le présent rapport propose ainsi l'expérimentation d'un Pacte social local, sur les cantons de Schirmeck, de Brumath et de Bischheim.

I. L'évolution de la précarité impacte l'ensemble des acteurs locaux du champ de la solidarité

Dans un contexte où les liens familiaux et d'engagements associatifs se distendent, le vivre ensemble est fragilisé. Mais le vivre-ensemble peut être soutenu par des actions dans lesquelles des personnes s'engagent non seulement pour trouver des solutions à leurs propres difficultés mais aussi pour apporter des réponses qui bénéficient à d'autres.

La famille est le premier lieu où s'apprend et s'exerce ce « vivre-ensemble ». Elle est le creuset dans lequel les enfants se préparent à leur vie d'adulte et de citoyen. Or 20% des bas-rhinois de moins de 19 ans vivent dans une famille se situant sous le seuil de pauvreté. Les facteurs de risque ou de danger, liés au milieu familial, se traduisent principalement par des carences éducatives, l'absence de repère et les situations de séparation. Ainsi dans le Bas-Rhin 7,6 % des foyers sont des familles monoparentales.

L'intervention auprès des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active représente une part importante dans l'action sociale départementale. L'insertion doit également reposer sur la mobilisation citoyenne des entreprises et des acteurs locaux, au travers d'actions innovantes.

Améliorer la vie des personnes en situation de handicap et leur permettre de vivre pleinement leur citoyenneté constitue un défi pour les personnes directement concernées et leurs proches, mais également pour les services publics et l'ensemble des habitants.

A l'horizon 2030, la part des personnes de plus de 75 ans dans la population totale bas-rhinoise devrait dépasser 10%. Cette évolution démographique rendra plus aiguë la problématique de la dépendance. Elle renvoie à la solidarité familiale mais aussi à celle de l'environnement proche.

Les situations de détresse individuelle retentissent fortement sur les professionnels et les services d'accueil et d'accompagnement des publics tels que les Unités Territoriales d'Action Médico-Sociale (UTAMS) ou les Centres Communaux d'Action Sociale.

- **Les évolutions sociétales et les contraintes économiques rencontrées par les différents acteurs du champ de la solidarité mettent en relief les limites de l'offre de service actuelle**

Au regard de ces évolutions, tant économiques que sociétales, le département et les autres acteurs de l'action sociale et de la solidarité se rejoignent autour d'enjeux similaires :

- la lutte contre l'isolement croissant des personnes entraînant la fragilisation du tissu social,
- la limitation de l'essor des dépenses sociales grevant les budgets des collectivités et des partenaires,
- l'exploration de nouvelles pistes d'actions et de nouveaux partenariats pour diversifier l'offre de services,
- la cohésion des acteurs pour réduire les risques d'usure des intervenants.

Aujourd'hui, seule la mobilisation de toutes les forces vives d'un territoire peut permettre de relever ces défis.

Aussi, le Département souhaite s'engager avec et auprès des communes et des acteurs locaux dans une démarche de coopération dynamique et solidaire, reposant sur le Pacte Social Local.

II. Le Pacte Social Local, une démarche de mobilisation solidaire des acteurs locaux des territoires pour le Vivre Ensemble

Le Pacte Social Local vise à développer le Vivre Ensemble par la mobilisation des partenaires, la convergence d'actions, et l'engagement solidaire. Il s'agit avant tout d'engager une démarche dynamique de coopération volontaire entre tous les acteurs d'un territoire. A partir de l'identification d'une ou plusieurs thématiques, il s'agira de convenir du niveau, de la nature et de la forme de l'engagement des partenaires. Les moyens mobilisés seront ceux existants. Il ne s'agit pas de demander aux acteurs concernés d'augmenter la mobilisation de leurs ressources mais de s'accorder sur un ou plusieurs objectifs concertés et une stratégie d'action coordonnée.

- **Trois principes d'action : innovation, mutualisation, responsabilité**

L'innovation est un appel à la créativité des acteurs locaux. Il s'agit d'explorer de nouveaux champs de partenariat (entreprises, recherche...) pour déployer de nouvelles ressources.

La mutualisation est entendue comme la mobilisation convergente des moyens affectés à une action commune des partenaires. Il s'agit avant tout de renforcer les synergies dans la mise en œuvre de nos actions.

La responsabilité repose sur l'engagement de chaque acteur dans le respect du principe de subsidiarité. Ainsi l'action des collectivités cherche d'abord à mobiliser les publics et bénéficiaires concernés, à les associer, à les encourager et à soutenir leurs initiatives.

Ainsi, le Pacte Social Local devrait permettre de :

- disposer d'un socle commun pour optimiser et renouveler une offre de service adaptée aux publics, aux territoires, et au contexte contraint,
- engager les acteurs des territoires dans des dynamiques de développement social local,
- développer une culture de l'innovation opérationnelle.

III. L'organisation du projet : une première expérimentation dans les cantons de Schirmeck, de Brumath et de Bischheim

La démarche du Pacte Social Local sera portée par les Conseillers Généraux et les Commissions Territoriales seront appelées à suivre les évolutions des travaux engagés.

Il s'agit de développer du « cousu main » territoire par territoire, en mobilisant les forces présentes sur les territoires et en bénéficiant de l'appui des services du Pôle d'Aide à la Personne.

D'ores et déjà certaines pistes d'actions peuvent être identifiées à titre d'illustration :

1) Soutenir le réseau des acteurs de la protection de l'enfance financés par le Département

Aujourd'hui la Vallée de la Bruche est un territoire qui concentre un grand nombre d'enfants confiés au Président du Conseil Général au titre de la protection de l'enfance, dans des lieux de vie, un établissement et chez des assistantes familiales. Il pourrait être proposé par exemple de mettre ces professionnels en réseau pour rompre leur isolement et trouver des synergies.

Par ailleurs, afin de lutter contre le décrochage scolaire et de favoriser l'autonomie et l'insertion des jeunes confiés, un travail avec la Mission Locale pourrait être envisagé auprès de ce public cible dans le cadre d'un appel à projets du Conseil Régional.

2) Structurer le réseau des partenaires locaux pour favoriser la mise en place d'actions de soutien à la parentalité

Il pourra être envisagé par exemple d'élaborer des actions collectives auprès de familles isolées identifiées par les professionnels de l'UTAMS et en lien avec le référent de territoire du PEP. Le soutien des partenaires intervenant dans le champ de l'enfance (en particulier l'association Colibri) pourrait également être sollicité.

3) Renforcer la mise en réseau des structures de garde d'enfants et d'animation jeunesse sur le canton de Brumath

Il pourrait être envisagé par exemple de susciter la rencontre de l'ensemble des structures de garde d'enfants et d'animation jeunesse des communes de Brumath et alentours en vue de leur mise en réseau. Les partenaires de ce champ pourraient ainsi se connaître et se reconnaître pour progressivement envisager des actions communes dans une logique de mutualisation des ressources et d'une offre de services élargie.

4) Poursuivre la collaboration étroite entre la commune, les bailleurs sociaux et l'UTAMS pour prévenir les expulsions locatives

A Brumath, le travailleur social logement de l'UTAMS de Haguenau, le CCAS et la SIBAR se réunissent régulièrement afin d'identifier les situations d'impayés de loyer et ainsi d'apporter des réponses afin de prévenir de lourdes dettes locatives et ainsi d'éviter des expulsions. Cette démarche de prévention est à poursuivre et pourrait être proposées à d'autres bailleurs sociaux.

Sur le quartier des Ecrivains (UTAMS de Cus Nord), suite à une opération de renouvellement urbain, les loyers vont augmenter. Un travail entre les différents partenaires (Ville de Bischheim, CAF, OPUS, le Centre social et familial Victor Hugo et l'UTAMS) a permis le repérage des habitants les plus impactés. Des ateliers d'échanges autour des bons réflexes de consommation vont être proposés aux habitants afin de prendre en compte ce nouveau poste de dépense dans leur gestion budgétaire sans se priver davantage afin de prévenir toute situation d'impayés locatifs et/ou toute sollicitation nouvelle d'aide financière auprès des collectivités. Ce type de démarche pourrait être étendu à d'autres quartiers.

5) Envisager la mise en place de solutions d'hébergement d'urgence sur le territoire

En lien avec les bailleurs et les associations soutenus financièrement par le Conseil Général, une réflexion pourrait être conduite en vue d'un recensement des logements vacants pouvant constituer une réponse temporaire ou de répit pour des personnes du territoire en situation de précarité.

6) Permettre une meilleure connaissance des allocataires du RSA domiciliés sur les communes du Pacte social local pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle

Les maires ne connaissent pas toujours précisément les allocataires du RSA domiciliés sur leur commune.

Afin d'améliorer l'insertion sociale et professionnelle de ces bénéficiaires, il pourrait être envisagé que l'UTAMS et les communes expérimentatrices du Pacte social local engagent un travail commun autour des spécificités des profils de ce public pour développer des réponses conjointes.

7) Contribuer à la lutte contre les fraudes concernant le RSA

Le Département dispose de deux contrôleurs chargés de réaliser des investigations de terrain sur la base de signalements ou d'opérations ciblées.

Afin de renforcer l'efficacité de ces investigations, il pourrait être envisagé que ces contrôleurs examinent avec le maire et ses services, les situations individuelles qui posent question sur leur commune, notamment pour ce qui concerne leur train de vie, la perception de ressources autres que le RSA, la situation familiale (isolée ou non). Des contrôles individuels pourraient alors être menés par les contrôleurs du Département en lien avec l'UTAMS auprès des bénéficiaires (convocation, visite à domicile, convocation en CTRSA...).

8) Mettre en place des contrats aidés spécifiques à volume horaire progressif

Au regard du succès de l'expérimentation du Contrat Unique d'Insertion (CUI) de 7 heures dans le Bas-Rhin à destination des allocataires les plus éloignés de l'emploi (plus de 200 contrats), il est envisagé, en accord avec l'Etat, de mettre en place des contrats aidés à volume horaire progressif pendant la durée du contrat de travail.

Ces contrats pourraient être mobilisés notamment dans les communes expérimentatrices du Pacte social local.

9) Venir en appui aux communes expérimentatrices pour les clauses d'insertion

La mobilisation de la commande publique, par le biais des clauses ou des marchés d'insertion, constitue un vecteur important favorisant le retour à l'emploi des allocataires du RSA.

Le Département dispose dans ce champ d'une expérience longue de plusieurs années.

Dans le cadre du Pacte social local, il est proposé que cette expérience soit mobilisée auprès des communes expérimentatrices du Pacte : aide à l'analyse des besoins, soutien à la rédaction des marchés publics, aide aux entreprises souhaitant y répondre.

10) Organiser des Stammtisch avec les entreprises, avec l'aide de l'ADIRA

L'insertion professionnelle des allocataires du RSA est au cœur de la politique d'insertion du Département. Dans cette perspective, il convient de mobiliser les entreprises et de s'appuyer sur l'ensemble des réseaux utiles, parmi lesquels ceux des maires ou encore de l'ADIRA, des associations intermédiaires.

Il pourrait être envisagé d'organiser sur les territoires des trois cantons une rencontre, sur le mode « Stammtisch », entre le Département (UTAMS) et les entreprises locales afin de leur faire connaître l'offre de service du Département en particulier de l'équipe emploi et de l'UTAMS et de collecter des offres d'emploi.

11) Proposer un dispositif de mobilité en s'appuyant sur le projet « conduite solidaire pour les jeunes » initié par l'association Mobilex

L'association Mobilex qui œuvre pour l'accès à la mobilité des publics en situation d'exclusion, propose de mener sur deux territoires un projet de conduite solidaire accompagnée, destinée à des jeunes. Ce projet, financé par la Fondation de France, permet d'organiser une conduite accompagnée (1000 Km, pendant 3 mois) avec l'aide de bénévoles.

Il pourrait être envisagé un déploiement de ce projet sur le périmètre des communes expérimentatrices du Pacte social local et que ce véhicule puisse également être mobilisé pour d'autres publics (RSA,..) et d'autres finalités (transport personnalisé auprès d'opérateurs de l'insertion pour les publics sans moyens de mobilité, covoiturage...), à définir avec les communes des trois cantons.

12) Organiser avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, des rencontres avec les communes sur le thème de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Le champ de l'ESS est encore peu mobilisé par les communes alors qu'il représente 10 % de l'emploi salarié en Alsace et qu'il peut constituer non seulement une réponse à des problématiques sociales locales mais également une niche d'emplois non délocalisables.

Afin de favoriser l'émergence d'une dynamique de partenariat local sur ce champ, il pourrait être envisagé d'organiser, avec l'appui de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, des rencontres entre les communes et les acteurs de l'ESS.

13) Proposer la mise en place d'un réseau de bénévoles auprès de personnes dépendantes

Suite à l'enquête menée par les Petits Frères des Pauvres qui a permis de recenser les personnes isolées et les aidants naturels sur le canton de Schirmeck, l'ESPAS de Molsheim pourrait proposer par exemple la mise en place d'un réseau de bénévoles en s'appuyant sur les membres des CCAS.

Cette proposition pourra également être faite auprès des aidants naturels sur le territoire de Brumath, notamment dans le cadre des actions d'aides aux aidants existantes.

14) Mettre en place des relais d'information en territoire sur les dispositifs d'aide aux personnes en perte d'autonomie

Les communes et CCAS doivent pouvoir constituer des relais d'information de proximité, en particulier auprès des personnes âgées isolées et des personnes en situation de handicap, en s'appuyant à la fois sur les dispositifs d'aide existant en territoire et sur les relais qui y seront déployés (développement en territoire de l'accueil de 1^{er} niveau pour les personnes handicapées, et expérimentation dans plusieurs territoires des Maisons pour l'intégration des malades d'Alzheimer, les MAIA).

Il est proposé de les accompagner dans cette démarche visant à apporter de l'information et un premier niveau d'accueil et de services au plus près des citoyens, ainsi qu'en organisant des séances d'information et en mettant des outils à disposition (guides, flyers...).

15) Approfondir le partenariat entre l'Utams et la Ville de Bischheim en matière de prévention de la dépendance auprès des personnes âgées

A Bischheim, depuis 2007, différents partenaires intervenant dans le champ gérontologique se sont constitués en un pôle gérontologique afin d'avoir des interventions coordonnées auprès des personnes âgées de la commune. De ce partenariat fructueux et de cette volonté d'accompagner les personnes âgées est né un cahier de liaison désormais utilisé au quotidien par tous.

Fort de cette initiative réussie les partenaires du pôle ont souhaité aller plus loin en cherchant à mieux connaître la population âgée de la commune afin de proposer des actions adaptées et d'intervenir en amont des difficultés par la constitution d'un réseau de vigilance.

De plus, la Ville s'engage régulièrement dans la pérennisation d'actions de prévention co-initiée avec l'ESPAS, à l'instar des séances de yoga et de pilates proposées dans la continuité de l'action « Allez on se bouge ! Huguette mets tes baskets, Pierrot enfile ton maillot ! ».

16) Développer des actions transversales entre différentes politiques du Conseil Général

La territorialisation du Conseil Général permet d'amplifier la vision transversale du territoire. Plusieurs actions nouvelles pourraient ainsi être proposées :

- Dans le domaine de la lutte contre l'isolement : favoriser l'accès à la culture et aux loisirs pour les enfants de familles monoparentales par exemple en lien avec le Château du Haut-Koenigsbourg, le Vaisseau, l'accès à la lecture publique en lien avec la BDBR.
- En faveur des personnes âgées, développer des actions favorisant l'entretien de la mémoire avec les outils pédagogiques de la BDBR
- Dans le domaine de l'insertion des jeunes : développer des projets d'insertion sur les chantiers de fouilles ou de restauration des sites patrimoniaux en lien avec la direction du patrimoine et le PAIR.

La phase d'expérimentation pourrait débuter sur le canton de Schirmeck, le canton de Brumath et le canton de Bischheim. Un premier bilan de la mobilisation des acteurs et des actions retenues serait ainsi établi au dernier trimestre de cette même année. Ce bilan serait complété d'une analyse des conditions de réussite d'une généralisation de la démarche de Pacte Social Local.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission des Solidarités, le Conseil Général :

- approuve le lancement de la démarche de concertation avec les collectivités et les partenaires concernés en vue de mettre en œuvre un Pacte Social Local en matière de solidarité,*
- décide d'expérimenter cette démarche dans les cantons de Schirmeck, de Brumath et de Bischheim,*
- donne délégation à la Commission Permanente pour approuver toute convention ou mesure d'application concernant le Pacte Social Local dans le cadre des orientations précitées,*
- demande à ce qu'un bilan soit présenté en fin d'année ou début d'année prochaine pour apprécier la suite à donner, ouvrir l'expérimentation à d'autres cantons, ou généraliser la démarche.*

Strasbourg, le 03/06/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL